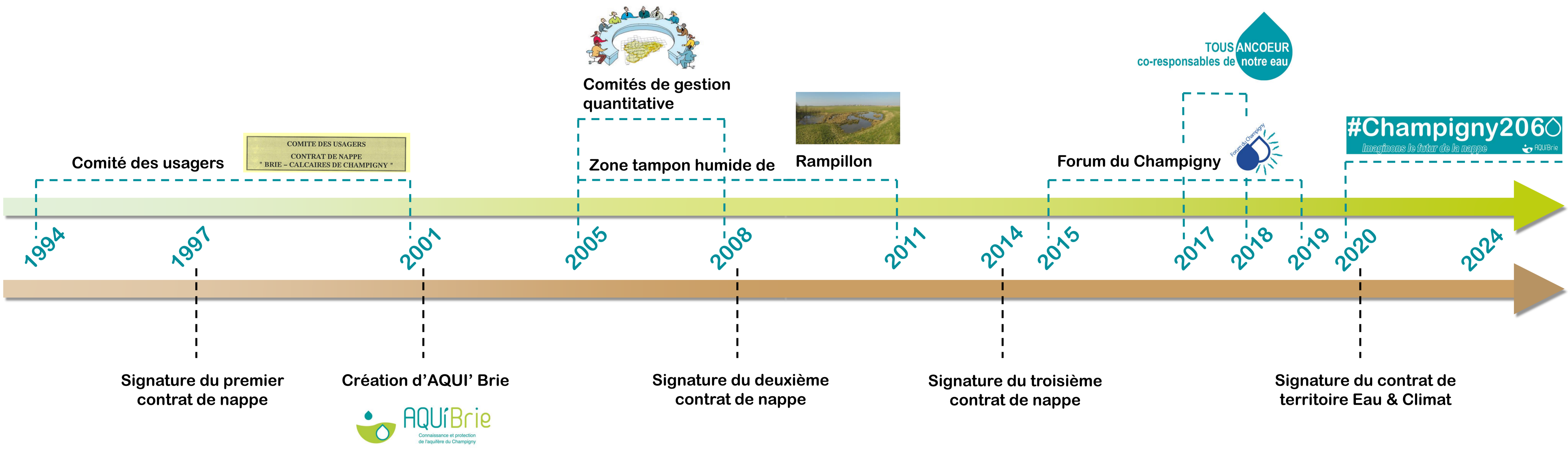


30 ans du comité des usagers 1994-2024

6 démarches de concertation



Tout le monde s'accorde sur les objectifs généraux et la conduite de la démarche devant aboutir au contrat de nappe.

COMITE DES USAGERS
CONTRAT DE NAPPE
" BRIE - CALCAIRES DE CHAMPIGNY "

Chiffres clés



31 personnes engagées dans le comité des usagers dans 4 collèges :

- Producteurs d'eau
- Agriculteurs
- Etat
- Collectivités

17 personnes membres du comité technique

11 réunions du comité entre 1994 et 2001



25 usagers rencontrés individuellement en 1995



1 contrat de nappe doté de 10 millions de francs de budget en 5 ans

12 axes d'orientation

Contexte

Dans les années 1992-93, le niveau de la nappe baisse considérablement. La sécheresse explique en partie le phénomène, mais il y a également un fort déséquilibre quantitatif, à tel point que certains captages sont dénoyés. La nappe atteint un niveau bas record en septembre 1993, et la situation a été relayée dans les pages du Monde.

La situation se double d'une autre mauvaise nouvelle, la qualité de l'eau de nappe est très dégradée. Certaines communes ont besoin de dérogations pour poursuivre l'alimentation en eau potable à cause des concentrations élevées en triazines. A cette époque, il n'y a pas d'organisme en charge du suivi et de la protection de la nappe, et les données sont parcellaires. La nappe, son fonctionnement, et les prélèvements sont mal connus. Or, c'est une des plus importantes ressources d'eau potable en Ile-de-France.

Objectifs

Les usagers de la nappe se réunissent en comité pour prendre en charge la situation. L'objectif principal est l'élaboration de modalités de gestion raisonnée et durable pour la nappe. Pour cela, les acteurs imaginent le comité comme un lieu de dialogue, d'échanges et de concertation.

Le premier objectif opérationnel est d'établir un diagnostic de son fonctionnement et de ses usages via des études techniques. L'amélioration de la connaissance de son fonctionnement et des prélèvements est un prérequis pour avancer. Il s'agit également de modéliser son fonctionnement pour mieux appréhender les échanges nappes-rivières et les infiltrations. Les connaissances apportées devront être transmises aux usagers. Pour ce faire, dès le départ, les acteurs imaginent formaliser ces actions dans le cadre d'un contrat de nappe, qui permet de formaliser les actions et de disposer de subventions.

Méthode et outils

Le comité des usagers repose sur une composition équilibrée entre les acteurs (producteurs d'eau, agriculteurs, services de l'Etat, collectivités), qui sont tous partie prenante à la fois des décisions et de l'application de mesures concrètes. Il bénéficie de l'appui d'un comité technique qui propose les orientations techniques et financières. Le comité des usagers a un pouvoir décisionnel, surtout une fois qu'il porte le contrat de nappe (à partir de 1997).

Le comité adopte les principes d'information partagée et de transparence. Il essaie de favoriser une approche globale de la nappe, en réunissant les différentes activités et les différents usages, et en réfléchissant à une échelle géographique large. Néanmoins, le travail est également sectorisé par sous-bassins versants et par collèges d'usagers pour des réflexions et des pistes d'actions plus opérationnelles.

Réussites

Le comité des usagers a réuni et synthétisé pour la première fois les connaissances de base de la nappe : piézométrie, effets des années de sécheresse, nature des pollutions, vulnérabilité, écoulements souterrains, surface irriguée, drainage, prélèvements, zones d'infiltration etc. Ce premier diagnostic a permis d'orienter les actions. Le premier contrat de nappe a été signé en 1997 par le département de Seine-et-Marne, la Région et l'AESN pour 5 ans, complété d'une charte des usagers signée par la Chambre d'agriculture, Veolia, Suez et Eau de Paris, l'Union des maires et AFINEGE.

Ces outils financiers ont permis de développer la connaissance et les actions de protection : étoffement du réseau piézométrique du département, modèle mathématique de la nappe, réseau Qualichamp, Fertimieux. Enfin, les membres du comité ont souhaité donner une structure pérenne à la nappe, ce qui a conduit à la création d'AQUi Brie en 2001.

Enseignements clés



Mise en évidence d'une **surexploitation de la nappe, surtout à l'ouest.**

La zone orientale de la nappe est plus réactive à la météo.

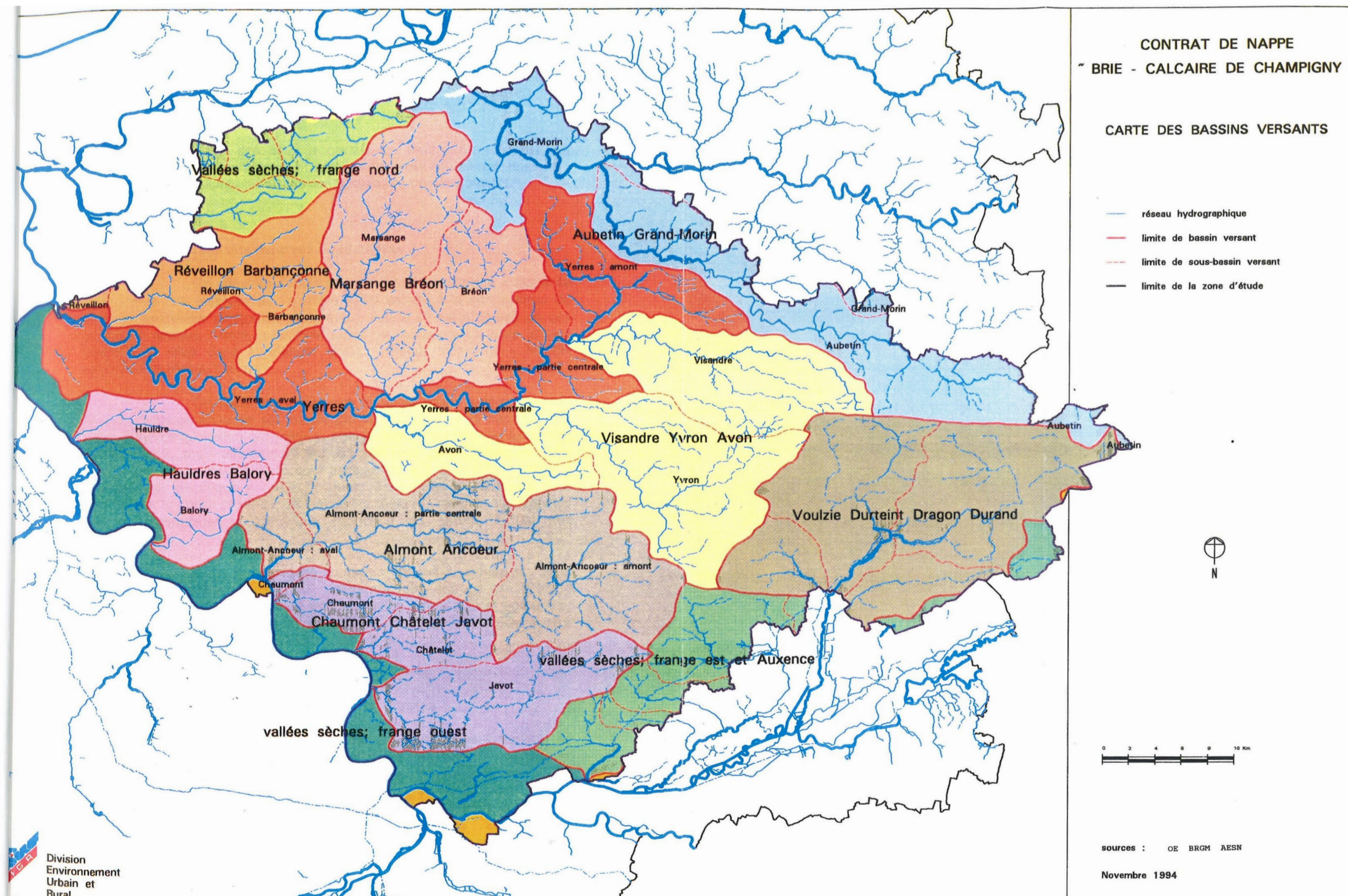


Origine des pressions répertoriée :

Rejets d'eaux industrielles et usées, Activités agricoles, Désherbage des communes, golfs, SNCF Prélèvements en hausse particulièrement pour la population (AEP), Modélisation des besoins futurs.



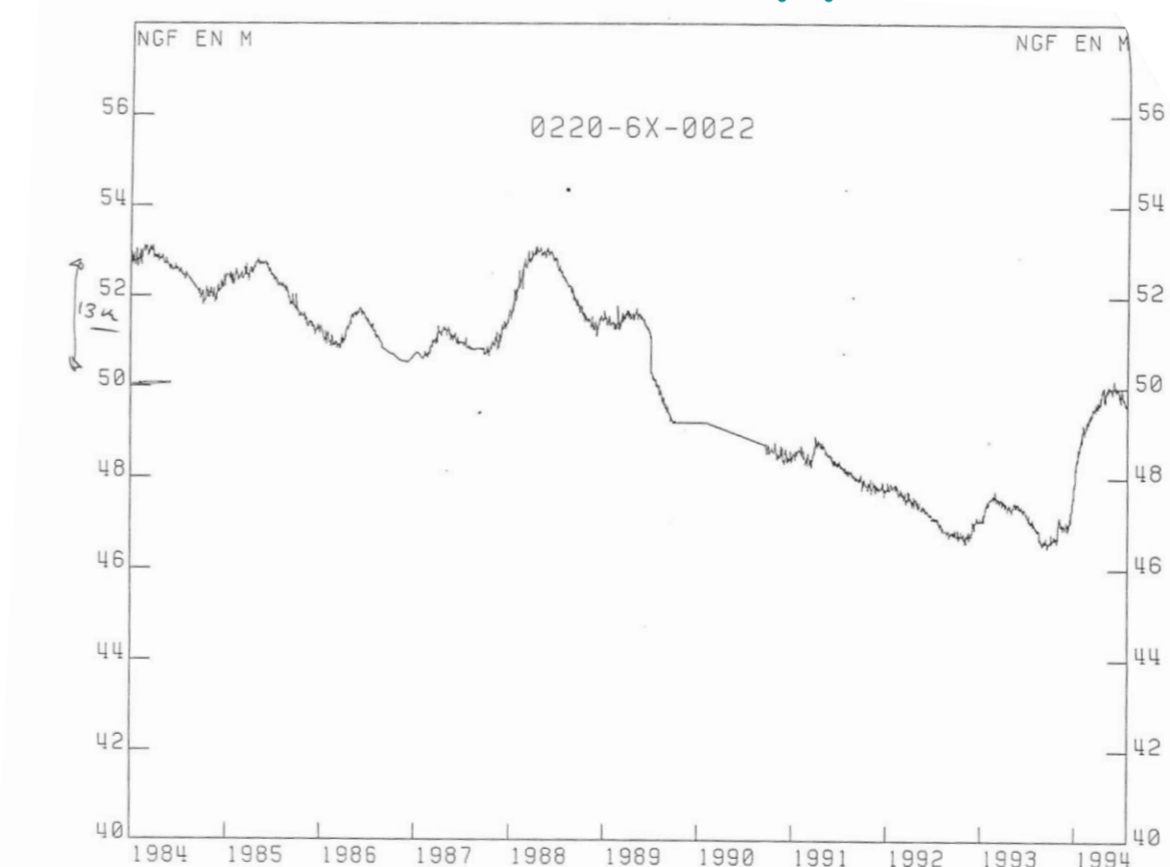
Le dialogue, la transparence et la représentativité sont clés pour gérer une ressource patrimoniale.



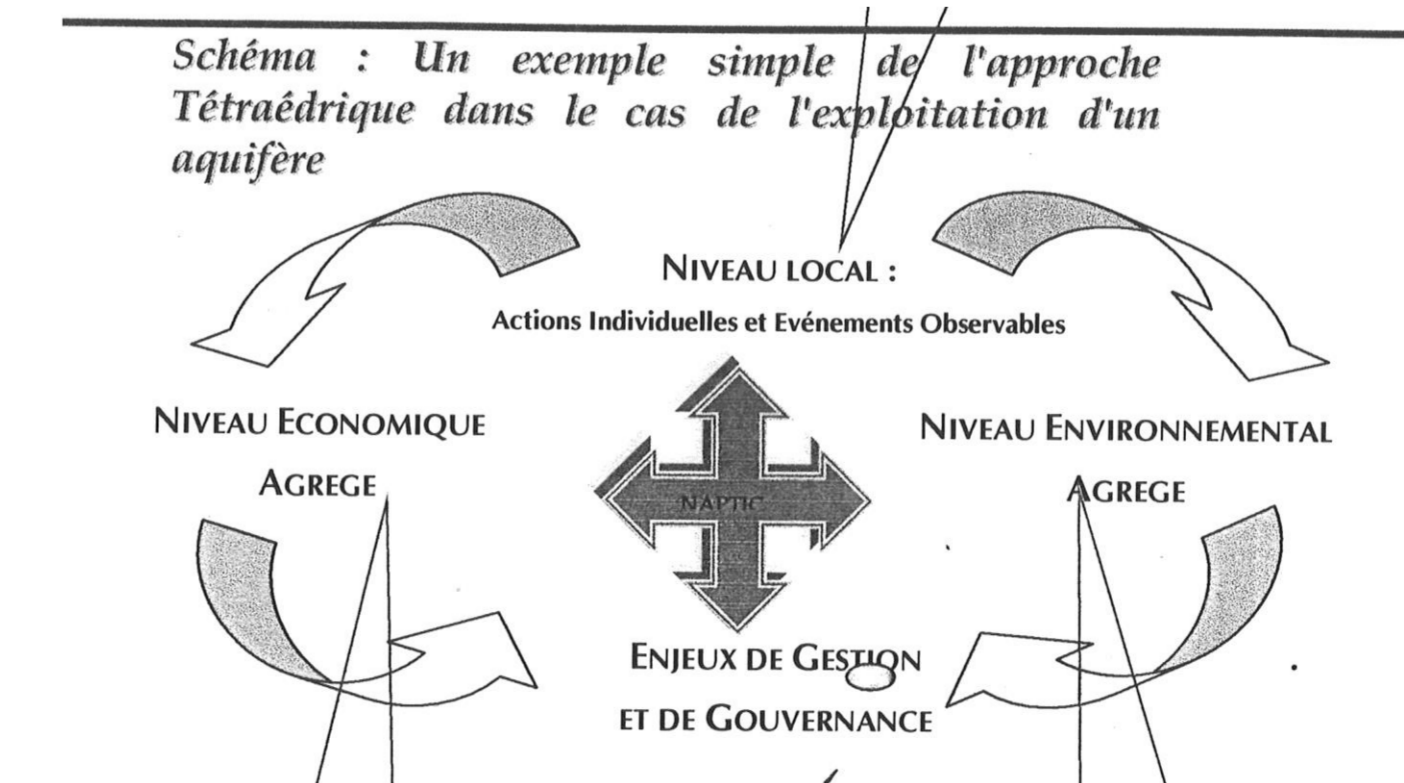
Synthétiser les données existantes

COLLECTE ET SYNTHÈSE DES DONNÉES DISPONIBLES SUR LA BRIE ET LA NAPPE DES CALCAIRES DE CHAMPIGNY	Géologie / Forages	Contrôle piézo	Débits prélevés	Modélisation	Vulnérab. et gouffres	Statistiques agricoles	Fertilisation	Irrigation / Drainage	Qualité des eaux	Indices de pollution	Traitement des eaux	Aménagements hyd.
USAGERS												
Distributeurs d'eau	★	★	★						★	★	★	★
Industriels	★	★	★						★	★	★	★
Agriculteurs	★	★	★			★	★	★	★	★	★	★
Syndicats d'aménag. Autres	★	★	★			★	★	★	★	★	★	★
ADMINIST. / ORGAN.												
Cons. Reg. / IAURIF				★								
Agence de l'Eau S.N.				★								
Direct. Eau 77				★								
Chambre Agr. 77				★								
DBA 77				★								
Doc. RGA				★								
Doc. BRGM				★								
Doc. SAFEGE				★								

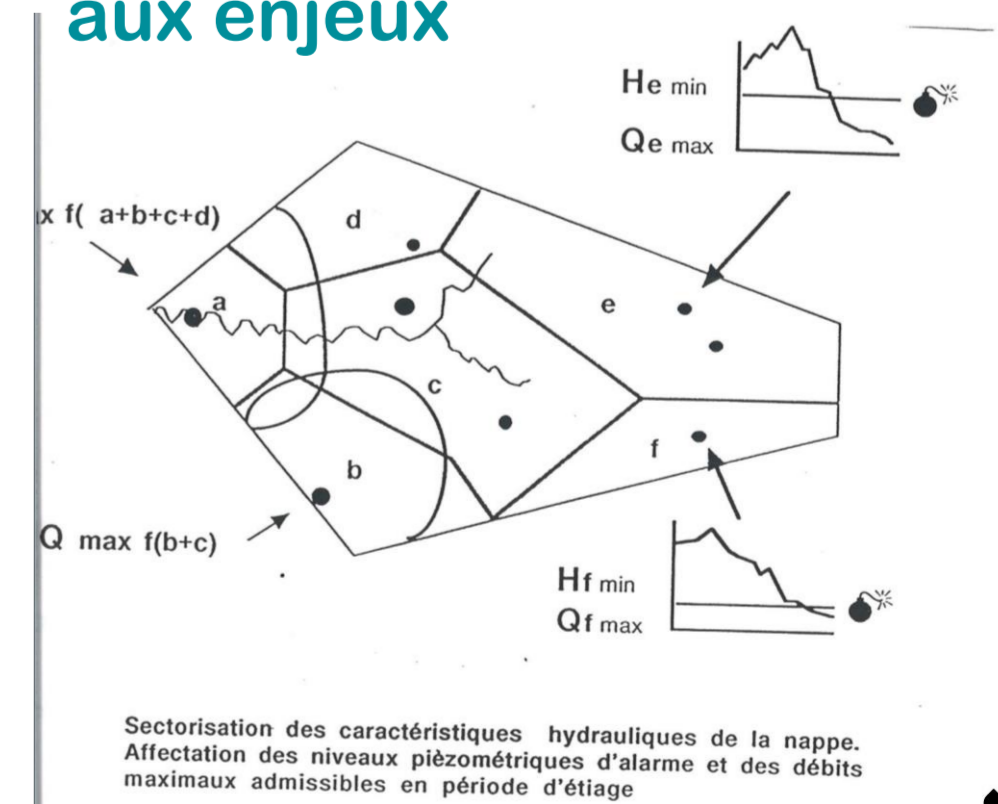
Chroniquer l'historique du niveau de la nappe

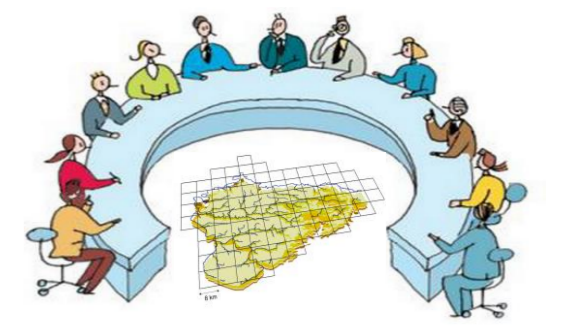


Lier les différents acteurs



Sectoriser la nappe pour répondre aux enjeux





Chiffres clés



6 réunions des comités de gestion
Une quinzaine de participants



Des prélèvements au début des années 2000 à plus de 200 000 m³/jour sur AQUi Brie

164 000 m³/jour : plafond de prélèvements préconisé par le SDAGE 1996 sans délimitation précise

140 000 m³/jour : plafond des prélèvements sur 130 communes (devenues ZRE)



75 scénarios de gestion testés
1 modèle de nappe avec 16 500 mailles intégrant les échanges nappes-rivières

Contexte

Après une remontée du niveau de la nappe à la fin des années 1990 grâce à des bonnes recharges, le niveau commence à redescendre fortement après 2002. Les hivers secs et la surexploitation favorisent une baisse rapide jusqu'à un niveau catastrophique à partir de 2005.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable devient difficile. Or le SDAGE 1996 précise que « La nappe des calcaires de Champigny doit être exploitée en accordant la priorité d'accès à l'usage eau potable et en plafonnant les prélèvements à 164 000 m³ par jour ». Les producteurs d'eau s'engagent assez rapidement dans des baisses de leurs prélèvements. Mais tous s'accordent sur le besoin de réviser la gouvernance de la nappe et de limiter les prélèvements totaux pour éviter sa surexploitation.

Objectifs

Un des premiers objectifs est de faire un bilan des prélèvements réels, tous usages confondus, grâce aux partages d'informations entre acteurs, de reconstituer leur évolution et de les confronter aux fluctuations de la nappe. Première étape indispensable, ce bilan a établi que les prélèvements autorisés dépassaient les 164 000 m³/jour inscrits dans le SDAGE. Le bilan des prélèvements à l'échelle de la nappe a été une étape nécessaire à sa gestion concertée.

Au-delà de la sécurisation de l'eau potable, il s'agit alors d'établir des règles de gestion qui permettent à la nappe de recouvrer un niveau serein, de satisfaire à tous les usages, et de pouvoir résister aux hivers secs. Pour cela, les acteurs souhaitent tester des modalités de gestion qui répondent à ce double-enjeu : préserver le niveau de la nappe et répondre à tous les besoins. Si possible, la gestion doit être ancrée à travers un nouveau cadre réglementaire.

Méthode et outils

Les comités de gestion quantitative sont le fruit de la collaboration étroite entre la DIREN (DRIEAT), les producteurs d'eau et AQUi Brie. Ils sont articulés autour de la connaissance des différents acteurs (Veolia, SUEZ, SAGE de l'Yerres, DIREN) et du travail d'AQUi Brie, qui a notamment croisé les données de prélèvements pour établir un bilan détaillé qui prend en compte leurs emplacements géographiques.

Un nouveau modèle mathématique, consolidé avec l'aide des producteurs d'eau, qui ne se limite pas à l'aval de la nappe, est utilisé pour tester des scénarios de gestion intra-annuels (niveau de prélèvements différents en hiver et en été par exemple) et interannuels (niveau de prélèvements en fonction du niveau de la nappe) identifiés par les membres des comités.

Réussites

Au-delà de la baisse des prélèvements engagée par les producteurs d'eau, les comités de gestion ont permis de conclure au besoin de ramener le plafond de prélèvement sur la zone en tension quantitative à 140 000 m³/jour (~15% de moins). La recommandation a été reprise par les services de l'Etat. Le Champigny est classé en Zone de Répartition des Eaux en 2009, et le plafond est inscrit au SDAGE Seine Normandie 2010-2015.

Le classement en ZRE a permis de réviser les autorisations des producteurs d'eau, et de sanctuariser un quota pour l'irrigation, qui est réparti par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

La réduction des prélèvements totaux a permis de retrouver une marge de manœuvre et de passer les hivers secs 2021-22 et 2022-23, sans descendre sous le seuil de vigilance à Montereau-sur-le-Jard.

Enseignements clés



La nappe de Champigny était surexploitée avant 2002, la rendant vulnérable à la survenue de 2 hivers secs consécutifs.

Les modalités de gestion explorées, si elles sont ponctuellement utiles, ne sont pas suffisantes. Le plus efficace est de réduire les prélèvements sur le long terme.

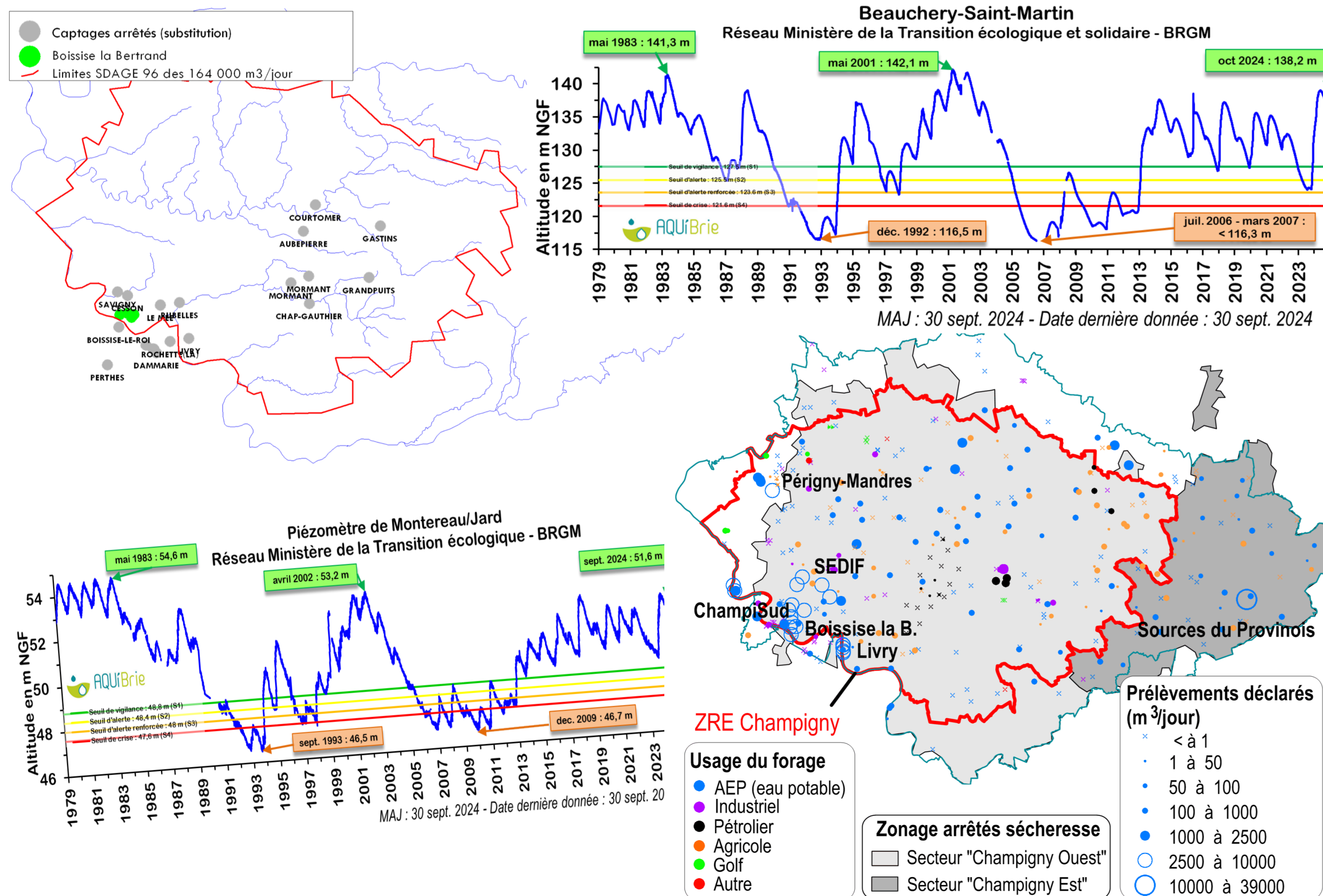


Les acteurs souhaitent une bonne gestion de la nappe pour éviter au maximum les situations tendues.

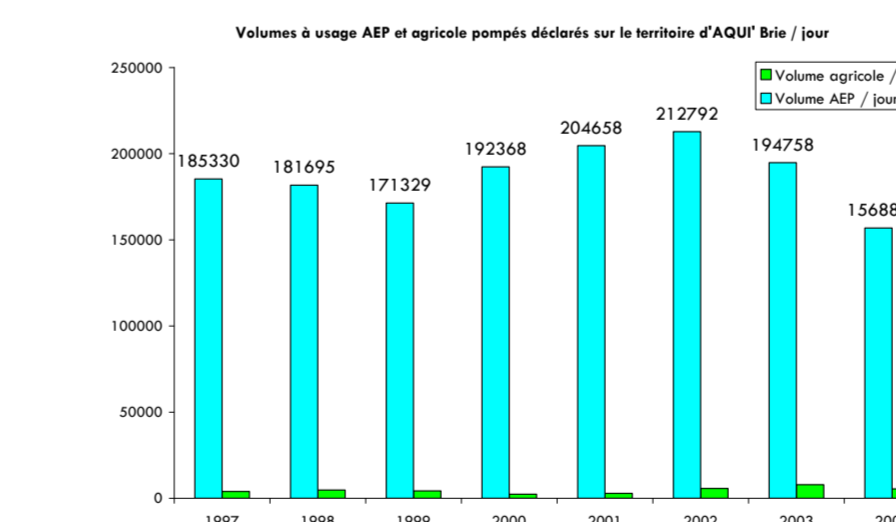
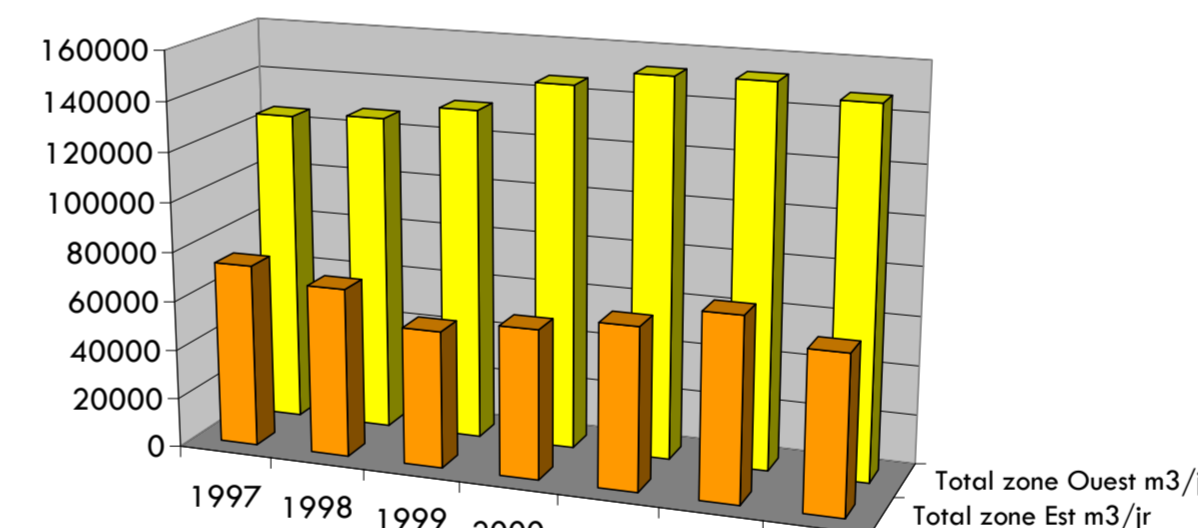


La structure géologique de la nappe oblige à réfléchir en secteurs. La partie Ouest et la partie Est ne se comportent pas de la même façon.

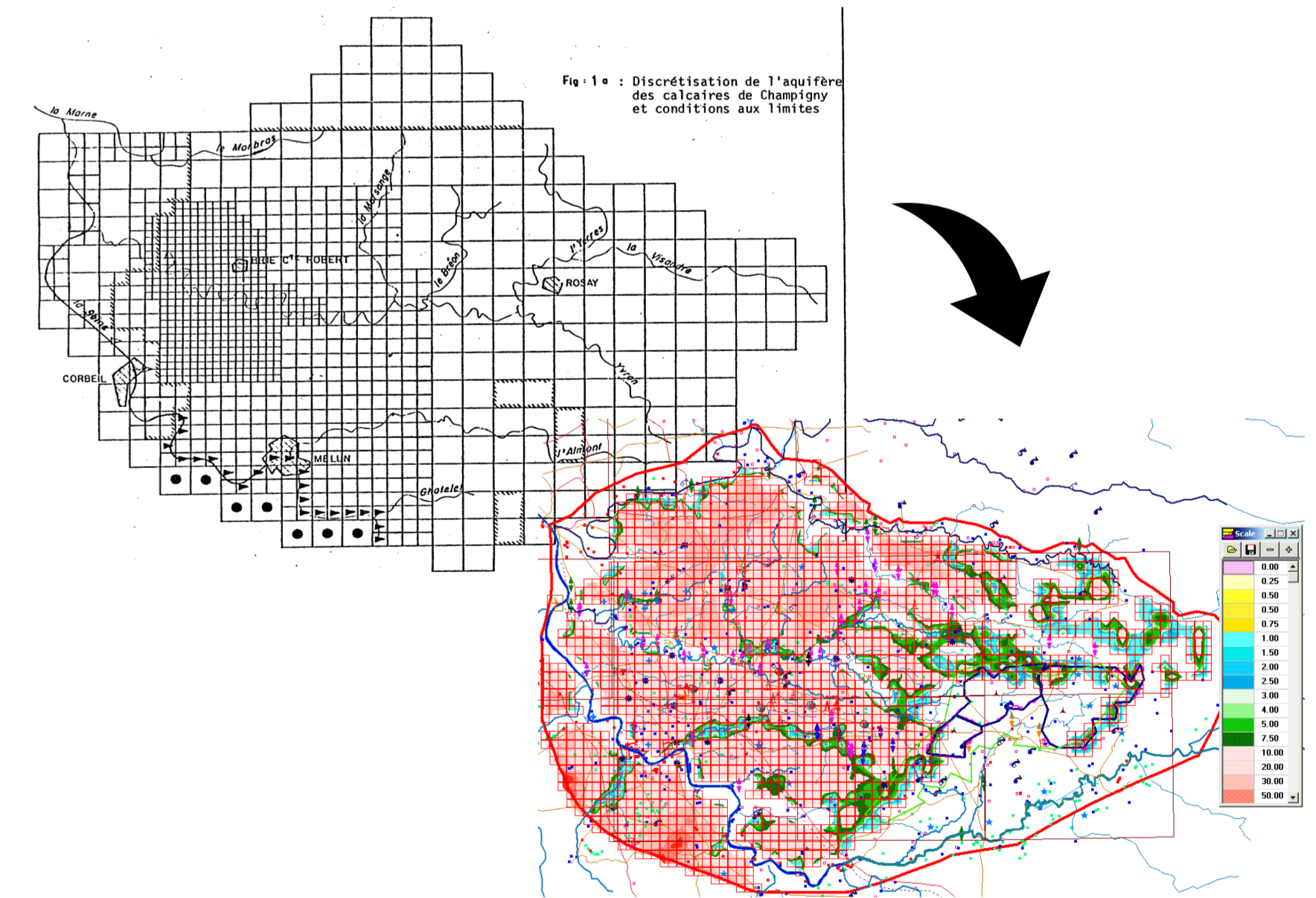
A l'échelle de la nappe, les pompages pour l'AEP sont prépondérants, mais localement le rapport est différent (secteur Est).



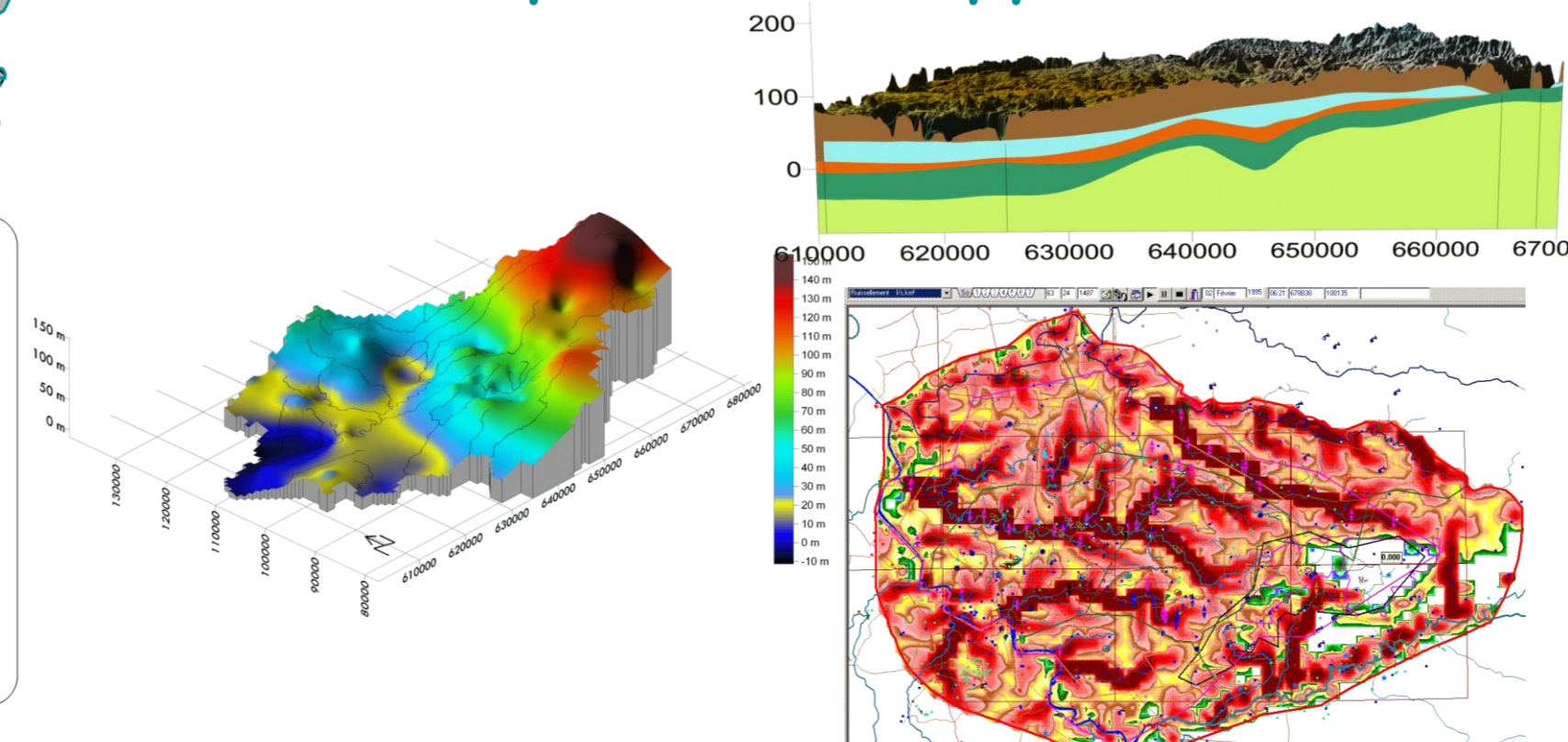
Faire le bilan des prélèvements



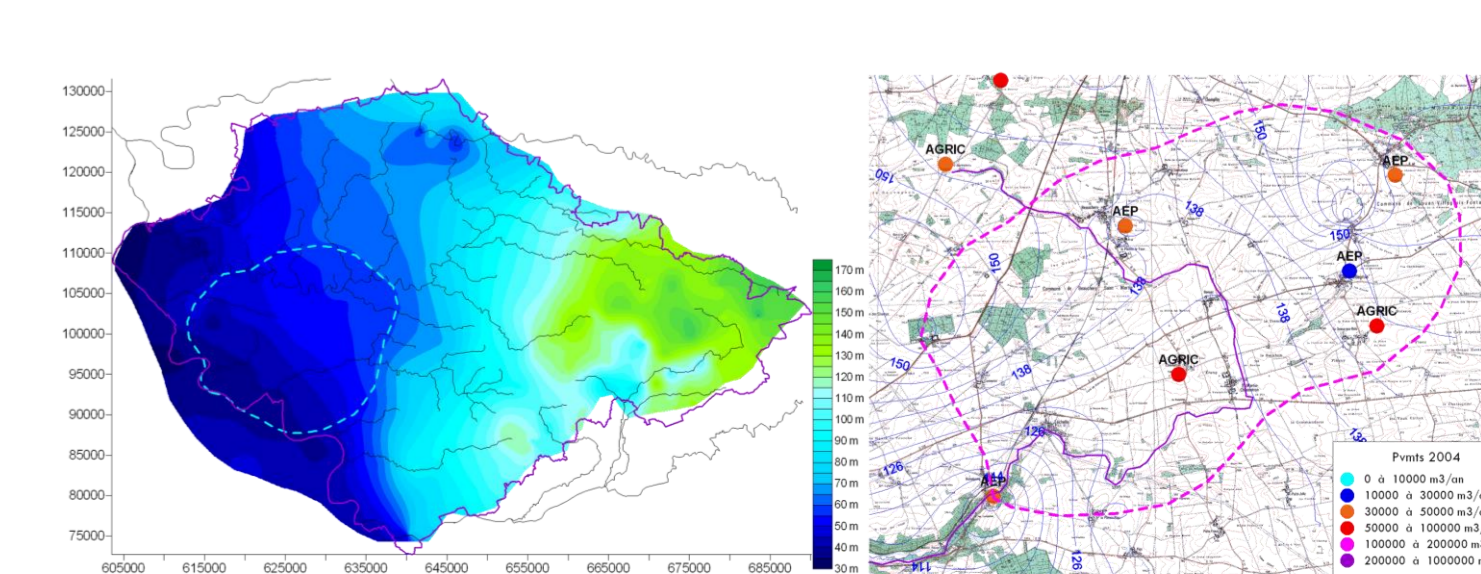
Concevoir un nouveau modèle



Mieux comprendre la nappe



Sectoriser la réflexion



« Pour une fois, on ne tape pas sur nous, les agriculteurs, mais on valorise ce qu'on fait pour la protection de l'eau. »



Chiffres clés



Un bassin versant témoin de 355 ha.
4 bassins créés, dont le bassin terminal qui est une Zone tampon humide artificielle.
La ZTHA mesure 0,56 ha.
La part du BV dédié à l'abattement des pollutions est d'environ 0,15 %.
Plus de 10 ans de suivis scientifiques.



10 agriculteurs sur le BV de Rampillon.
5 années d'échanges pour coconstruire la solution d'aménagement.



12 publications scientifiques.
5 présentations en conférence internationale.
Le grand prix du génie écologique en 2014.

Contexte

L'accompagnement des agriculteurs sur le territoire de l'Ancoeur a mis en évidence l'impact du drainage agricole sur la qualité des cours d'eau et des captages de Nangis. Les actions engagées de prévention des pollutions (mises en place de couverts, changement des pratiques agricoles, réduction des intrants, etc.) peuvent être complétées par des infrastructures écologiques.

Or, la politique agricole de l'après-guerre a massivement éliminé les haies, mares, ripisylves et zones humides. Il y a donc un enjeu à introduire des solutions fondées sur la nature et de génie écologique pour rétablir des zones de biodiversité qui concourent également à la qualité de l'eau et la protection de la nappe du Champigny.

Objectifs

Le bassin versant de Rampillon a pour exutoire une série de gouffres qui infiltrent directement l'eau qui circule. Ces gouffres constituent une vulnérabilité directe de la nappe. C'est pourquoi une opération pilote de génie écologique a été menée visant à intercepter une partie des eaux de drainage et abattre les pollutions avant infiltration dans la nappe. Cela a nécessité une implication des agriculteurs du bassin versant, un soutien financier, et un suivi scientifique de l'INRAE pour démontrer l'efficacité du dispositif.

Pour construire ces aménagements paysagers, il faut dédier une partie du bassin versant à l'abattement des polluants agricoles lessivés par les pluies. L'objectif était de créer plusieurs zones de rétention et de traitement à divers endroits du bassin versant, représentant environ 1% de sa surface, pour maximiser la dépollution des eaux de surface.

Méthode et outils

La première étape est de prouver le transfert de nitrates et de pesticides à l'échelle du bassin versant. Pour ce faire, des mesures et des connaissances de terrain ont été produites. Par la suite, la concertation des agriculteurs permet de trouver une solution de concorde : 3 bassins de récupération d'eau de drainage à l'échelle de parcelles, et un bassin collectif dont le foncier est acheté par le syndicat du ru d'Ancoeur, pour une zone tampon en amont immédiat des gouffres.

Depuis la création, un suivi scientifique est réalisé sur les entrées-sorties des nitrates et des pesticides à l'échelle de la zone tampon, et la part de polluants abattue à l'échelle du bassin versant. D'autres études complémentaires ont permis de démontrer l'intérêt pour la biodiversité, les impacts locaux sur la chaleur et les bilans CO₂.

Réussites

La zone tampon de Rampillon a permis de démontrer l'efficacité des zones tampon humides pour l'abattement des polluants. Malgré un dimensionnement plus petit qu'espéré, elle abat près de 40% des nitrates qui y transitent et entre 0 et 70% des pesticides, selon les matières actives. L'exemple de Rampillon motive les acteurs du territoire à développer de nouvelles zones tampon, ou d'autres solutions fondées sur la Nature, par exemple dans le cadre du projet européen LIFE-ARTISAN.

Le suivi scientifique très précis et le retour d'expérience a permis d'alimenter des guides et des abaques de dimensionnement, ainsi que des recommandations et des formations proposées au niveau national. La zone tampon est également visitée régulièrement, par des acteurs locaux, mais aussi par des acteurs internationaux (Belgique, Chine par exemple). C'est un véritable outil de démonstration et de valorisation.

Enseignements clés



Pour une efficacité maximale, 1% du BV doit être dédié à la protection de l'eau. Mais le foncier agricole est très rare et difficile à obtenir pour mener ce type d'opérations de génie écologique.



A l'échelle de la zone, l'abattement des nitrates est réel, particulièrement en été : jusqu'à 100%. En revanche, l'efficacité est moindre en hiver.

Plus le temps de séjour est long et la température élevée, plus l'abattement est important.



La biodiversité est très importante sur la zone tampon de Rampillon, avec 32% des espèces de la région représentées !

Zone Tampon Humide Artificielle de Rampillon



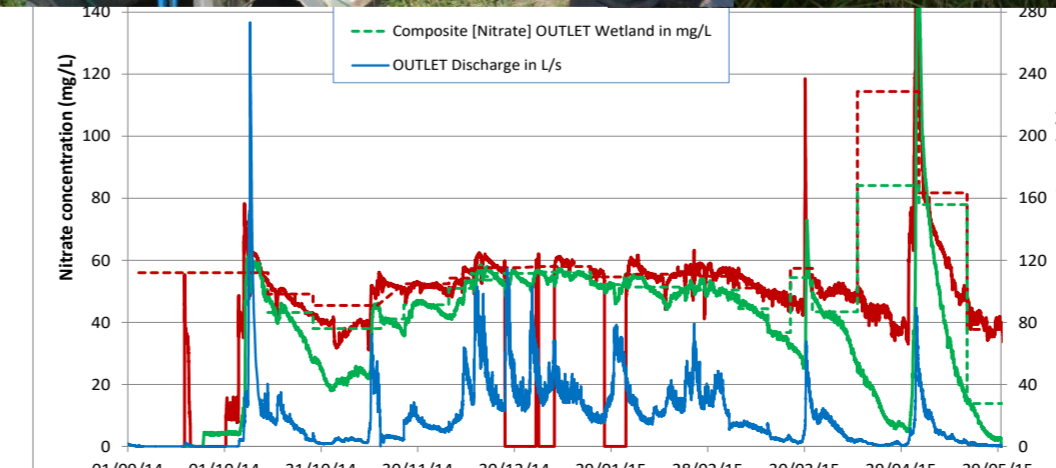
Concevoir en collaboration



Aménager & construire



Prouver l'efficacité



Informier le public local et international





Chiffres clés



3 assemblées générales.

3 groupes de travail :

- Changement climatique,
- Partage de données,
- Polluants émergents.



12 rencontres d'acteurs sur le terrain.
121 membres.

20 participants aux groupes de travail.



1 diagnostic participatif.

24 entretiens préliminaires réalisés

1 diagnostic de la gouvernance de la nappe.

1 carte narrative sur le site d'AQUI' Brie.

Contexte

Treize ans après la création de l'association AQUI' Brie, certains acteurs du territoire restent méfiants quant à l'utilisation des données de pressions : pratiques phytosanitaires des acteurs en zone non agricole et des agriculteurs, quantités prélevées dans la nappe,

L'étude prospective menée en bilan du 2^{ème} contrat de nappe, recommande la création d'un observatoire du Champigny, indépendant des actions mises en œuvre par AQUI' Brie.

L'articulation entre les actions de connaissance et les actions préventives n'était pas claire pour les acteurs du territoire. Ils ont exprimé le besoin d'une meilleure compréhension de l'influence des uns sur les autres.

Objectifs

L'objectif principal du Forum du Champigny est de créer du lien et de la confiance entre les membres et les partenaires d'AQUI' Brie grâce à plus de transparence sur les actions préventives et de connaissance mises en œuvre. Plus que de créer un observatoire (nom initial du projet), les acteurs ont souhaité rendre ce nouvel outil opérationnel.

Il cherche à apporter un éclairage utile à la décision (sous forme de propositions, d'avis informés et argumentés) et ce, sans être ni un lieu de décision ni un lieu de négociation. Les participants sont invités à se dégager des postures et à mettre en commun leurs savoirs et expériences. *In fine*, le forum cherche à relancer une dynamique de concertation *recentrée* sur le Champigny, en vue d'une gestion patrimoniale de la nappe.

Méthode et outils

Une méthodologie scientifique et rigoureuse a été suivie afin d'impliquer chaque acteur à toutes les étapes : gouvernance, diagnostic participatif, groupes de travail.

Pour ne pas être redondant avec les autres instances de concertation sur le territoire, la méthode se devait d'être innovante. Une grande place a été consacrée à l'élaboration de la gouvernance et du mode de fonctionnement du Forum du Champigny.

Par exemple, une charte de dialogue a été établie pour préciser les valeurs du Forum : neutralité, respect mutuel, ouverture d'esprit, transparence. Les membres du Forum étaient invités à intervenir en leur nom propre (*intuitu personae*) et non pas en représentation de leur structure.

Réussites

Grâce aux 12 rencontres des acteurs du territoire, un diagnostic partagé du territoire de la nappe a été construit; la carte narrative, visuelle et pédagogique, en rend compte sur le site Internet d'AQUI' Brie.

Des thématiques prospectives ont été étudiées par les membres d'AQUI' Brie grâce aux interventions d'experts extérieurs. La veille technique sur les modalités de gouvernance des structures en charge de patrimoine naturel et sur les sujets émergents a été très documentée et a permis de lancer concrètement le projet #Champigny2060 (polluants émergents et changement climatique).

Les acteurs du territoire et les membres d'AQUI' Brie ont retrouvé une confiance dans les travaux de l'association qui a mieux et plus communiqué sur ses connaissances.

Enseignements clés



Participation active des membres aux groupes de travail et aux rencontres de terrain pour le diagnostic partagé.

Difficile pour les acteurs de parler en leurs noms.



Partager la connaissance et la transparence sont utiles pour redonner de la confiance.

Partir du terrain permet de dépasser les postures.



La co-construction des instances et de la gouvernance (comité d'orientation, assemblées générales, groupes de travail) facilite l'implication des acteurs.

LA NAPPE DES CALCAIRES DU CHAMPIGNY SELON UN REGARD AGRICOLE (1)

Ce regard d'agriculteur, acteur économique, est tourné vers les enjeux de rentabilité de son exploitation. La rentabilité passe ici par ses rendements, à savoir la quantité de produits récoltés sur sa surface, qui multipliée par le prix de vente lui donnera son chiffre d'affaires. Or, il mène son exploitation dans un environnement incertain : incertitude climatique, incertitude agronomique, incertitude des prix qui sont fixés sur un marché mondial. Il est également un maillon d'une chaîne plus large avec les acteurs de la filière amont (banques, semenciers, entreprises de machines agricoles, producteur de produits phytosanitaires), de la filière aval (coopératives, négociants, industries agro alimentaires, etc.) et du conseil agricole, qu'il sait plus ou moins indépendant des intérêts des acteurs amont et aval, mais qu'il écoute. Cette chaîne le limite dans sa liberté d'action.

UN REGARD D'INDUSTRIE SUCRIÈRE

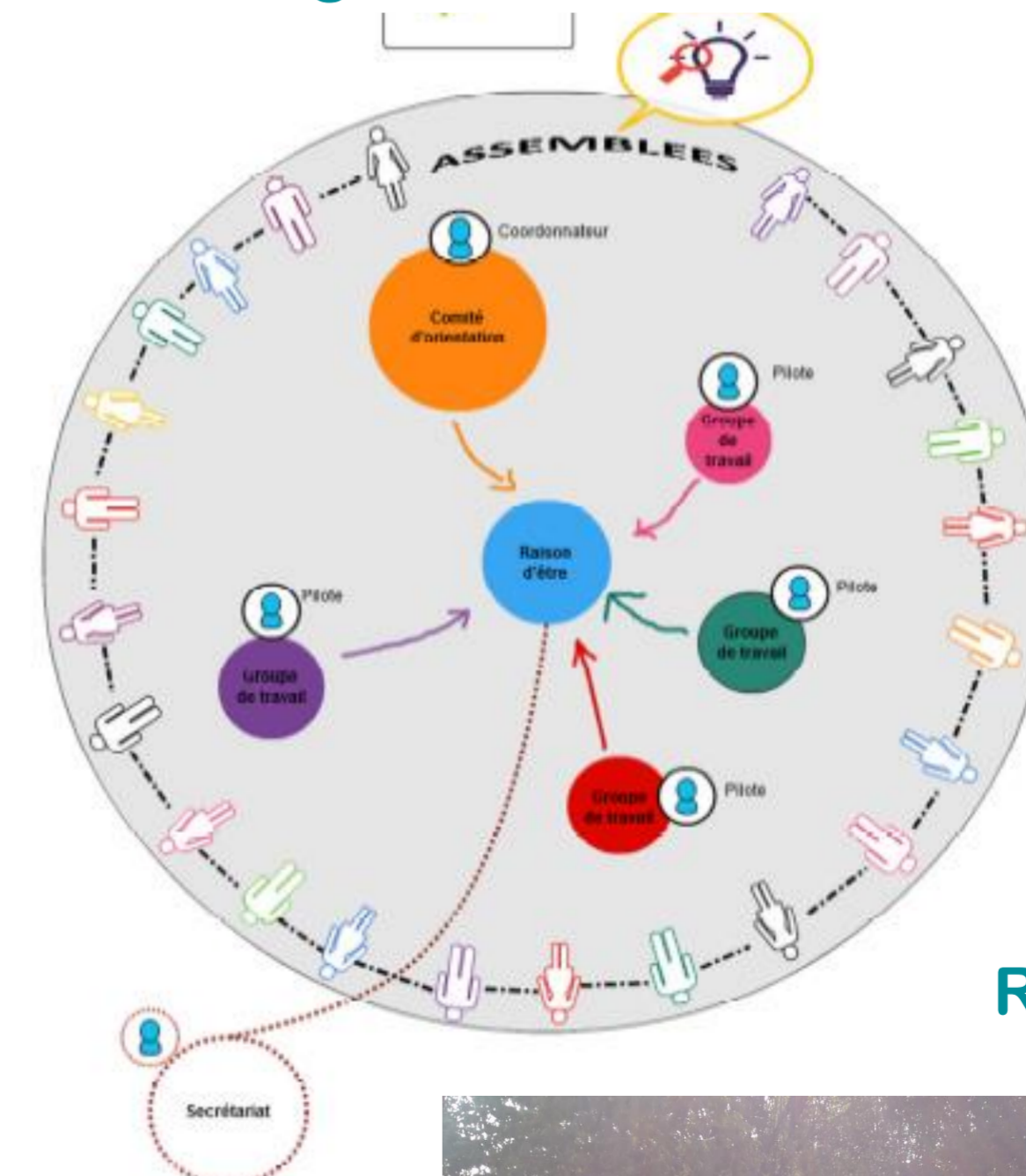
Cette industrie rurale a à la fois une vision mondialisée du marché dans lequel elle est insérée et une vision très ancrée sur le territoire. En effet, la betterave, périssable, ne se stocke pas et les coûts de transport sont le Sème poste de dépense qu'il convient de limiter. La sucrerie s'approvisionne donc dans un rayon de 20 km seulement. Son Directeur betteravier intervient directement en support technique des agriculteurs pour assurer la qualité de son approvisionnement. Le conseil de la sucrerie évolue dans le même sens que le reste du monde agricole : elle encourage ses betteraviers à allonger les rotations, raisonner la fertilisation, optimiser l'utilisation des herbicides. Se positionner sur le bio lui semble hors d'atteinte : déjà parce que l'itinéraire technique bio en betteraves n'est pas facile et ensuite parce qu'il faudrait créer une ligne de production de sucre ad hoc ce qui n'est pas envisageable étant donné les investissements colossaux qu'

Page de betteraves, état des étapes de fabrication du sucre

UN REGARD DE LA POLICE DE L'EAU

Un agent de la Police de l'eau administrative regarde les problématiques de préservation de l'eau à travers les politiques publiques qu'il doit porter auprès des acteurs locaux en tant qu'agent de l'Etat. Sa préoccupation est de faire en sorte que les projets d'aménagement ou de développement d'activités économiques soient en adéquation avec les dispositions de la loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement. Il se cherche pas à interdire les projets. Son rôle est d'accompagner les gestionnaires qui déposent des dossiers loi sur l'Eau vers des projets avec un minimum d'impacts sur l'environnement (prélèvements d'eau, rejets et pollutions, destruction de zones humides, etc.). Pour cela, il fait appliquer la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Il admet volontiers qu'il a tâtonné et expérimenté pour mettre en œuvre la réglementation sur des questions complexes et d'application récente comme les mesures compensatoires sur les zones humides. Les connaissances et la réglementation évoluent, les perspectives avec.

Coconstruire la gouvernance



Charte du dialogue

4 valeurs, 10 principes, et des règles pratiques pour un dialogue coopératif

1. Indépendance, neutralité, impartialité

Le Forum est indépendant. Il s'engage à ne prendre parti ni privilégier aucun point de vue. Il s'engage à favoriser l'expression de toutes les opinions et à présenter les questions controversées d'intérêt général d'une façon honnête, équitable et équilibrée.

2. Une gouvernance partagée et collégiale

- une adhésion totale, personnelle, à être réalisée;
- une construction collective des décisions et des productions (avis, notes, synthèses, rapports, etc.);

3. Une reconnaissance de la diversité des points de vue

- un engagement à explorer tous les sujets concernant la nappe et compris les sujets controversés;
- une diversité et un pluralisme des expertises et opinions dans la composition du Forum mais aussi des groupes de travail;
- une médiation faite des consensus dégagés mais également des divergences d'opinions;
- une mise en débat large des travaux des groupes de travail au moins en assemblée plénière;

4. Des réflexions basées sur des données et des informations objectives et rigoureuses

- une volonté d'impliquer la recherche en tant que membres et en tant qu'outils pour atteindre les objectifs;
- une approche participative ouverte.

5. Respect mutuel

L'efficacité et la réussite du dialogue dépend de la capacité de chacun à faire preuve de considération pour ses interlocuteurs que l'on partage ou pas leurs postures.

- Une parole libre et équilibrée
- Un droit de choquer à respecter l'autonomie son point de vue hors de tout jeu de pouvoir;
- Un partage de temps de parole sans monopolisation ou interruption intempestives;
- Une attention à ce que les avis et positions soient argumentés dans les productions mais aussi lors des échanges;
- des interventions et prises de positions non verbales et dans les conversations et dans les productions;

6. Une écoute bienveillante

- une écoute sans jugement de valeur et sans idées préconçues;
- une écoute active qui note, par des questions ouvertes, son interlocuteur à préciser sa pensée et ainsi assurer une meilleure compréhension mutuelle;

7. Une légitimité égale de tous les participants

- une reconnaissance de la diversité des savoirs et de la légitimité de traiter les expertises (académiques, professionnelles, d'usage, citoyennes);
- une reconnaissance de la capacité de tout un chacun de penser et d'agir pour l'intérêt général.

Rencontrer les acteurs techniques



Chiffres clés



98 structures invitées.
4 ateliers en 2017.
Entre 15 et 30 personnes par atelier.



3 déclinaisons en groupes de travail :

- Bassin versant des Tanneries,
- Gestion des bords de champs,
- Label / PSE.



5 thèmes abordés pour une vision collective.
14 propositions pour une meilleure prise en compte de l'eau sur le territoire de l'Ancœur.

Contexte

Depuis 2005, AQUI' Brie s'investit particulièrement sur le territoire pilote de l'Ancœur. Il est au carrefour de tous les enjeux d'utilisation et d'aménagement du territoire (activités urbaines, agricoles, industrielles, voies ferrées, etc.). Il s'agit aussi d'un territoire prioritaire pour la protection des captages de Nangis. La commune est impliquée dans la protection de son eau potable et porteuse d'un projet de territoire.

En 2005, les acteurs sont demandeurs de solutions concrètes et coconstruites pour protéger la ressource, sans nuire aux activités humaines. L'ambition est d'ouvrir les problématiques de l'eau au-delà des contaminations de la nappe et des captages, et de construire des actions en coresponsabilité avec les acteurs.

Objectifs

Le premier objectif est de partager les constats, afin d'avoir une vision commune du territoire, de son aménagement, des activités humaines et de leurs impacts sur les cours d'eau et la nappe, avec l'ambition de mieux communiquer sur les résultats scientifiques et les mesures de terrain d'AQUI' Brie.

Un deuxième objectif fort est de dépasser les différences entre acteurs et d'apprendre à se connaître. L'intercompréhension des acteurs, de leurs contraintes et attentes respectives, est clé pour lever les freins à l'émergence de solutions. Avec ces outils, le dialogue territorial initié sur l'Ancœur devait aboutir à la formulation de solutions concrètes, validées et acceptées par les acteurs de terrain.

Méthode et outils

La méthode de dialogue territorial appliquée à la démarche Tous Ancœur vise à rapprocher des acteurs ayant des intérêts différents ou divergents afin de leur permettre de travailler ensemble pour gérer leur environnement. AQUI' Brie et Nangis sont accompagnés par un bureau d'études spécialisé.

Les outils de concertation incluent le recensement des positions individuelles via des cartes et des photos, des entretiens et des visites de terrain. Tous Ancœur est structuré en 4 étapes (diagnostic, vision à long terme, trajectoires désirées et projets concrets). La démarche a une forte ambition d'évaluation en continu par les acteurs, afin de répondre au plus près aux attentes et aux besoins.

Réussites

La représentation de tous les acteurs a permis de restaurer la confiance entre les acteurs, et de remobiliser, notamment les agriculteurs du territoire dans la démarche de protection de la ressource. L'écoute et le dialogue engagés dans Tous Ancœur se sont poursuivis pour d'autres discussions, notamment autour du bassin versant des Tanneries, ou de la création d'un label rémunérateur des efforts des agriculteurs.

Les acteurs ont abouti à des propositions concrètes nombreuses, dont certaines ont pu être mises en œuvre immédiatement. La démarche a construit une culture et une vision partagée du territoire, et un socle commun de connaissances.

Enseignements clés



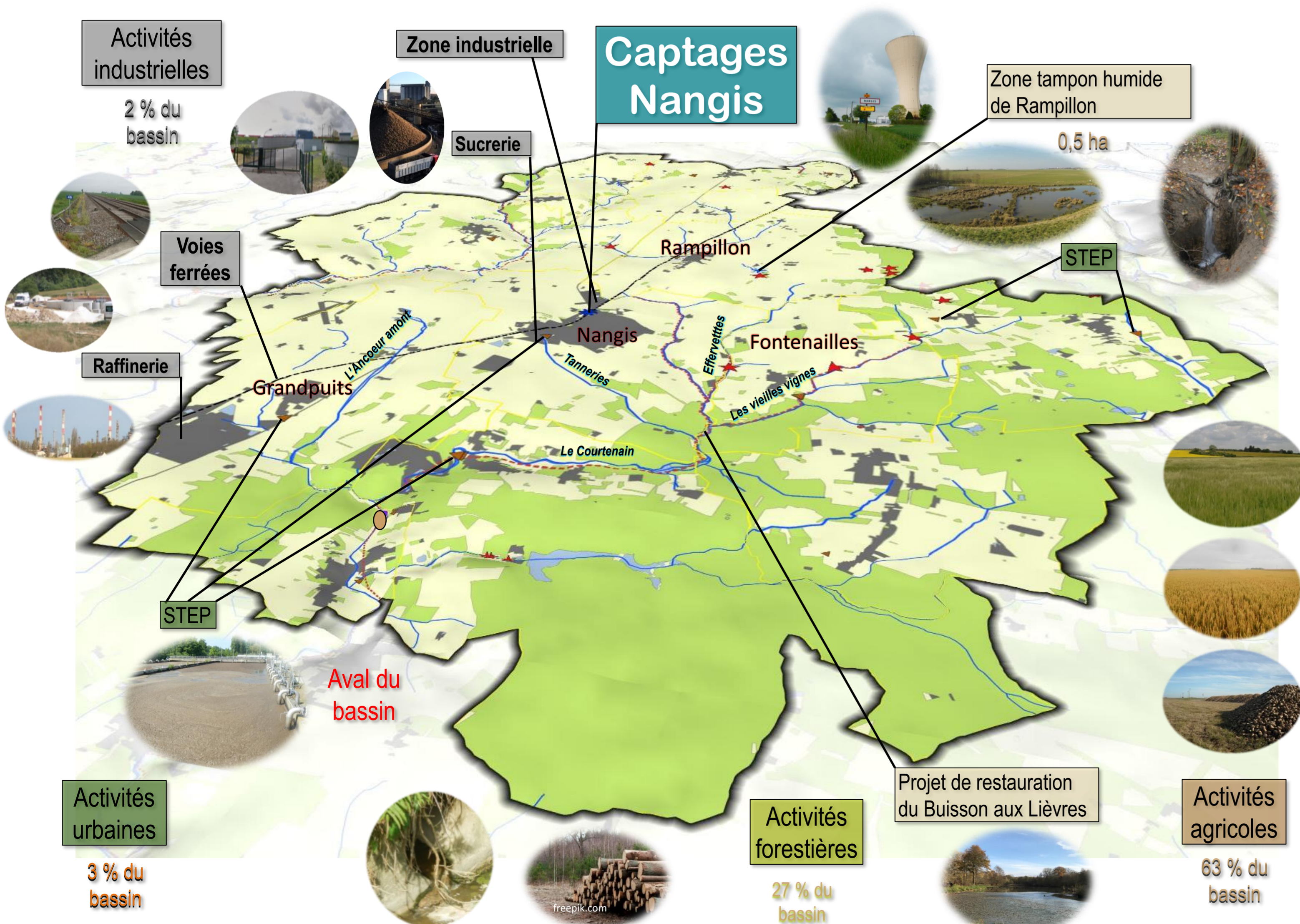
- 5 thèmes pour une vision collective :**
- 1- Comment rémunérer les efforts ?
 - 2- Comment mieux connaître la qualité de l'eau, ensemble ?
 - 3- Comment économiser la ressource ?
 - 4- Comment entretenir les fossés ?
 - 5- Comment mieux communiquer sur l'eau ?



Les connaissances doivent être partagées entre tous les acteurs d'un même territoire. La communication doit être transparente.



La confiance est fragile et longue à construire. Les moyens de mise en œuvre devraient être étudiés en parallèle de la construction des propositions.



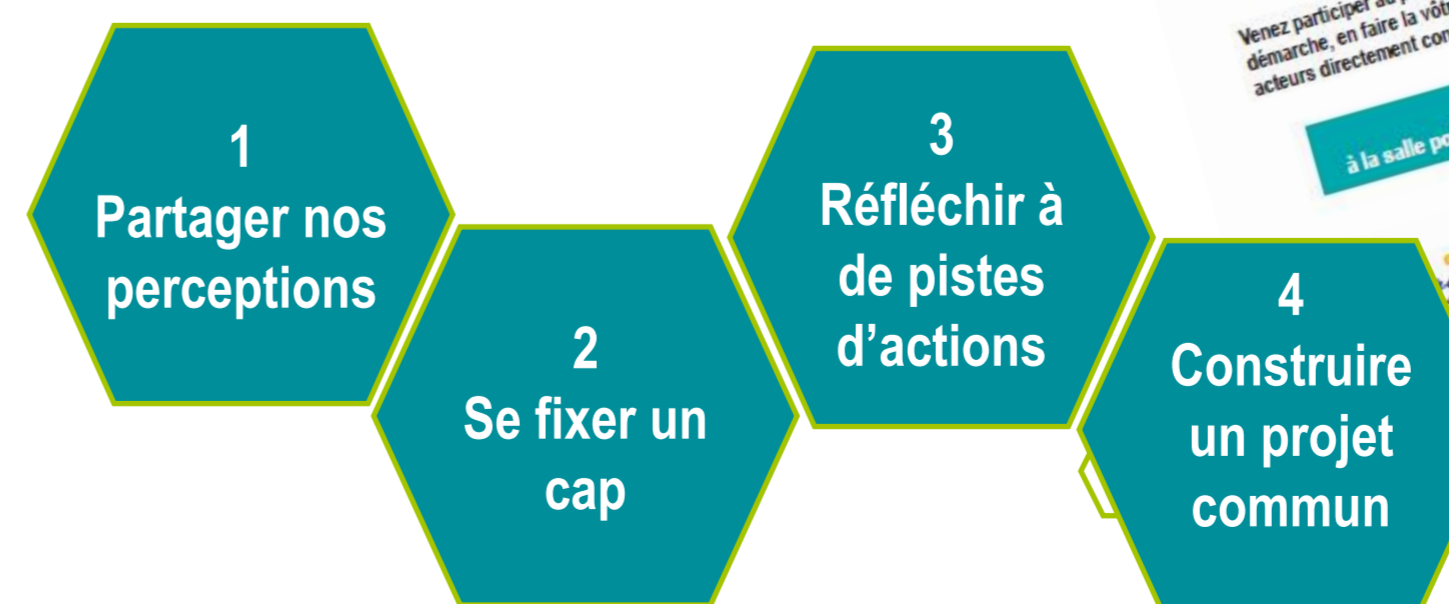
Travailler en groupes



Représenter tous les acteurs



Etablir une démarche



Utiliser des outils de dialogue participatif



Chiffres clés



- 6 ateliers en plénière
- 4 groupes techniques lancés avec :
 - 5 réunions pour le GT ENC
 - 8 réunions pour le GT Irrigation
 - 2 réunions pour le GT Eaux pluviales
 - 1 réunion pour Adapta'nappe



- 600 participations aux événements de #Champigny2060
- 284 personnes impliquées
- 108 structures



- 10 modèles climatiques testés
- 30 scénarios tournés
- 1400 go de données

Contexte

Les efforts de réduction des prélèvements avec la ZRE ont porté leurs fruits. La nappe a retrouvé une forme d'équilibre quantitatif, qui a permis de passer les hivers très secs 2021-22 et 2022-23.

Mais l'équilibre reste fragile, notamment avec les impacts attendus du dérèglement climatique qui vont modifier en profondeur à la fois les cycles hydrologiques, et les besoins des habitants et des acteurs.

En parallèle, le territoire continue à évoluer. Il est donc nécessaire de se projeter à l'horizon 2060, pour anticiper les besoins, les impacts du dérèglement climatique, tester et monitorer des solutions pour pouvoir les mettre en œuvre à l'avenir.

Objectifs

Ce projet a pour première ambition de confronter l'utilisation de la nappe du Champigny aux réalités du dérèglement climatique. Cela se déroule en plusieurs étapes : co-construction de scénarios de prélèvements et d'évolution du territoire avec les acteurs, tests des impacts du dérèglement climatique sur la nappe, et enfin : simulation de scénarios de prélèvements dans les conditions climatiques du futur.

A ce titre, le projet constitue un formidable moyen de transmettre une connaissance du dérèglement climatique et de ses impacts de manière **scientifique, locale, pertinente, et intelligible**. L'accent est également mis sur les solutions à mettre en œuvre (Eaux non conventionnelles ; irrigation, sobriété) : afin de les étudier et de vérifier leur pertinence et leur faisabilité dans le contexte du Champigny.

Méthode et outils

Le projet a une forte composante scientifique, à la fois pour l'instrumentation (accompagnée d'experts), que pour la modélisation climatique (modèles du CIEC VI traités par le CERFACS de Toulouse). Les scénarios sont tournés sur le modèle hydrogéologique du Champigny, développé par l'école des Mines et amélioré en interne depuis 10 ans.

La dynamique participative repose sur des ateliers en plénière qui débattent des trajectoires et décident des scénarios à intégrer au modèle. Les ateliers sont articulés avec des groupes techniques où les membres jouent un rôle plus actif. La concertation repose sur des e-outils (prezi, mural) et des formats développés en interne (jeux sérieux, projections, outils de vulgarisation, outils de prise en main du modèle et des paramètres climatiques).

Réussites

Le projet fédère une diversité d'acteurs importante, dans un esprit d'échange respectueux. Il a permis créer un espace de dialogue autour des enjeux de la nappe, et d'autres enjeux plus larges (aménagement du territoire, trajectoires économiques, etc.). Les ateliers sont appréciés et reconnus comme des instances collaboratives pour tester des solutions. De plus, les acteurs se sont acculturés aux effets du dérèglement climatique sur leurs territoires.

En parallèle, le projet permet d'évaluer des solutions proposées et d'éviter la maladaptation. Ainsi, le recours aux eaux non conventionnelles, en particulier la REUT, est maintenant considérée avec toute la complexité que cela impose, et les retenues d'eau de drainage sont perçues avec leurs avantages et inconvénients (remplissage, impacts sur les milieux). Deux d'entre elles sont instrumentées. Les acteurs priorisent davantage la sobriété en eau.

Enseignements clés



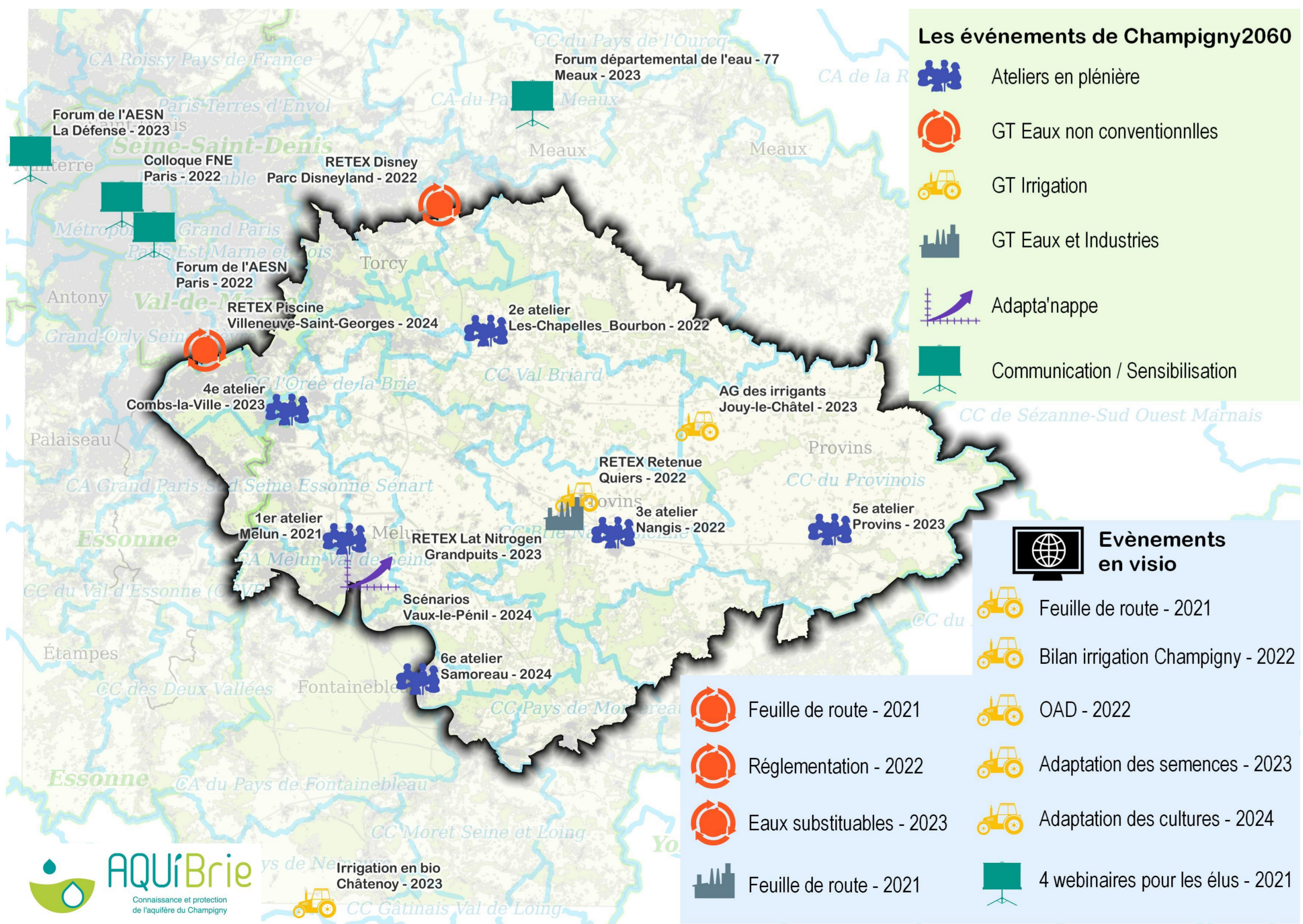
Le dérèglement climatique va modifier en profondeur les besoins, notamment en été. L'augmentation des températures et de l'Évapotranspiration sera très impactante et pourrait entraîner des précipitations plus soutenues en hiver, augmentant la recharge.



Le futur de la nappe de Champigny est étroitement lié au développement du territoire. Les acteurs souhaitent préserver un bon niveau de nappe et éviter les arrêts sécheresse. Il est nécessaire d'anticiper pour éviter les conflits d'usage.



Le recours aux solutions techniques sera une aide ponctuelle mais pas pertinente partout. La sobriété des usages est le levier majeur de l'adaptation au changement climatique.



Travailler en concertation



Rencontrer les acteurs techniques



Instrumenter



Sensibiliser, partager, restituer

